



Délibération n° 34 / 2018

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille dix-huit, le quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Danièle DUBOUCHER, Véronique GIMENEZ, Monique MARCILLAC, Marie-Thérèse MERCIER, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyrille AMIRAULT, M. Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, M. Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, Jean-Marie POURTIER, Bernard PRIOU, Rémi SIE, Thierry QUILES,

Absents excusés : Mme Isabelle BARDIN (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), Mme Isabelle IRIBARNE (pouvoir à M. Marc GERVAIS), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à Mme Michèle WASSELIN), M. Joseph MARCO (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), M. Patrick MATTERA (pouvoir à Mme Véronique GIMENEZ).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Administration générale - Convention de groupement de commandes pour l'achat et la livraison de papier- Autorisation de signature

Madame Michelle CASSAR, maire de Pignan, expose au Conseil municipal :

Le marché d'achat et de livraison de papier arrive à échéance au 31 décembre 2018. Afin de continuer à rationaliser leurs achats et de créer des économies d'échelle, Montpellier Méditerranée Métropole et les Villes de Montpellier, Murviel les Montpellier, Fabrègues, Beaulieu, Pérols, Pignan, Villeneuve lès Maguelone, Saint Jean de Védas, Jacou et de Grabels souhaitent constituer un nouveau groupement de commandes conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, relatif aux marchés publics. Après recensement des besoins des membres, les montants d'achats estimés sont les suivants :

- Pour Montpellier Méditerranée Métropole : 40.000 € HT par an.
- Pour la Ville de Montpellier : 70.000 € HT par an.
- Pour la Ville de Murviel les Montpellier : 800 € HT par an.
- Pour la Ville de Fabrègues : 1.400 € HT par an.
- Pour la Ville de Beaulieu : 700 € HT par an.
- Pour la Ville de Pérols : 4.700 € HT par an.
- Pour la Ville de Pignan : 3.800 € HT par an.
- Pour la Ville de Villeneuve les Maguelone : 4.600 € HT par an.
- Pour la Ville de Saint Jean de Védas : 3.600 € HT par an.
- Pour la Ville de Jacou : 2.300 € HT par an.
- Pour la Ville de Grabels : 2.900 € HT par an.

Commune de PIGNAN (Hérault)

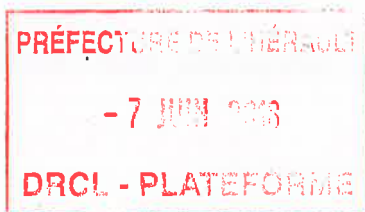
Délibération n° 34/2018

Objet : Administration générale - Convention de groupement de commandes pour l'achat et la livraison de papier- Autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE l'établissement d'un groupement de commandes conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et à la convention annexée entre Montpellier Méditerranée Métropole et les Villes de Montpellier, Murviel les Montpellier, Fabrègues, Beaulieu, Pérols, Pignan, Villeneuve les Maguelone, Saint Jean de Védas, Jacou et Grabels,
- DESIGNER Montpellier Méditerranée Métropole coordonnateur de ce groupement,
- AUTORISE Montpellier Méditerranée Métropole, au nom du groupement de commandes, à lancer un appel d'offres concernant l'« Achat et la livraison de papier » pour un montant estimatif global de 134 800 € HT par an,
- AUTORISE la signature de la convention constitutive du groupement de commandes et de tout autre document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 29 (dont 5 pouvoirs)
Votes : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 29 mai 2018.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN